

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7299475601

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7299475601>

Cette annonce a été mise en ligne le **30 juillet 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**



FCN Vitry-le-François

21, rue Marabais
51300 Vitry-le-François
Tel : 03 26 74 21 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SEGRE EN ANJOU BLEU du 28 juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SIRONA-PHARMA

Siège : 6 bis rue Louis Lépine 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : L'achat, la mise en place et l'exploitation d'un établissement pharmaceutique de grossiste répartiteur au sens de l'article R.5124-2-5 du Code de la santé publique, c'est-à-dire une entreprise se livrant à l'achat et au stockage :

- de médicaments autres que des médicaments expérimentaux,
- de produits pharmaceutiques autres que les médicaments mentionnés aux 2° et 3° de l'article L.4211-1 ou de produits officinaux divisés mentionnés au 4° de l'article L.5121-1 du Code de la santé publique,
- de plantes médicinales mentionnées au 5° de l'article L.4211-1 du Code de la santé publique, en vue de leur distribution en gros et en l'état, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
- de produits pharmaceutiques vétérinaires sous réserve de l'obtention de l'autorisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Conformément à l'article R.5142-5 du code de santé publique).

L'achat et le stockage, soit en son nom et pour son compte, soit d'ordre et pour le compte de pharmaciens titulaires d'officine ou des structures mentionnées à l'article D. 5125-24-16 du Code de la santé publique, de médicaments (autres que des médicaments expérimentaux, et à l'exception des médicaments remboursables par les régimes obligatoires d'assurance maladie), en vue de leur distribution en gros et en l'état.

En tout état de cause, la Société ne peut distribuer les médicaments et les produits qu'elle stocke qu'à d'autres entreprises ou organismes autorisés à les distribuer en gros ou à des personnes physiques ou morales habilitées à les dispenser et en aucun cas directement au public. Seules peuvent bénéficier de la vente directe des médicaments et produits monopolisés les personnes physiques ou morales énumérées aux articles R.5124-43, 44 et 45 du Code de la santé publique.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'une voix, quel que soit le nombre d'action qu'il détient.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 3 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jacques BERLY demeurant 10 impasse de la Forge 49330 SCEAUX D'ANJOU

Directeur général : Mme Margaux VILLAIN-LEFEBVRE demeurant 7 rue de l'Eglise 49460 FENEU

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ANGERS

pour avis. le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

